



REÇU LE

- 4 JUL. 2018

**SOUS-PRÉFECTURE
DE SAUMUR**

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 juin 2018

Le mercredi 20 juin 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 8 juin par M. Benoît BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Elisabeth Nouvellet
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jacky Gélinau
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, Jackie Passet
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, Benoît Baranger
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, Isabelle Pain

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : **26**

Nombre de membres présents : **9** Nombre de pouvoirs : **5** Nombre de voix : **14**

**Révision-Attribution des marchés 2018 REVCHARTÉ-DIAGAUDIT-lots 1, 2 et 3
et sollicitation d'un commencement anticipé au titre de la programmation 2019**

Vu le code de l'environnement,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,



- 4 JUL. 2018

SOUS-PRÉFECTURE
DE SAUMUR

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,
Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP en date du 4 avril 2018,
Vu le règlement de consultation de ladite procédure adaptée,
Vu les plis reçus à la date limite du 27 avril 2018 :
Lot 1 : 2 plis (un papier, un numérique),
Lot 2 : 3 plis (trois numériques)
Lot 3 : 2 plis (deux numériques)
Vu les négociations en date du 22 mai 2018,

Considérant que la future mise en révision de la charte nécessite d'externaliser certaines prestations de services auprès bureaux d'étude spécialisés ;

Considérant que la révision de la charte des Parcs naturels régionaux est fondée, d'une part, sur un diagnostic d'évolution du territoire et, d'autre part, sur un bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte complété d'une analyse de ses impacts sur l'évolution du territoire (le décret 2017-1156 du 10 juillet 2017 portant reclassement ou renouvellement du classement en PNR a renforcé cette procédure, notamment ce second point).

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ attribuent le marché 2018REVCHARTE- DIAGAUDIT comme suit :
 - le lot 1 « Réalisation d'un diagnostic d'évolution du territoire » au groupement solidaire, dont le mandataire est la société SARL URBAN'ISM sise 9 rue du Picard 37140 BOURGUEIL pour un montant total de 50 250 euros HT (offre de base + variante obligatoire 2 + variante obligatoire 3) ;
 - le lot 2 « Réalisation d'une fiche thématique « Valeur Universelle Exceptionnelle du Val de Loire UNESCO et analyse des dynamiques paysagères » à la société VU D'ICI sise 2 rue Camille Claudel 49000 ECOUFLANT pour un montant total de 30 700 euros HT (offre de base + variante obligatoire 2 + variante obligatoire 3) ;
 - le lot 3 « Réalisation d'un audit du bilan évaluatif de la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine » au groupement solidaire dont le mandataire est la société CERUR sise 1 rue Michel Gérard 35200 RENNES pour un montant total de 20 000 euros HT (offre de base + variante obligatoire) ;
- ✓ autorisent le Président à conclure, après approbation de la décision modificative n°1, les marchés ci- dessus nommés ;
- ✓ autorisent le Président à solliciter une demande de commencement anticipé au titre de la programmation 2019 des Contrats de Parc.

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,



Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication le

04 JUL. 2018



**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 juin 2018

Le mercredi 20 juin 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 8 juin par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Elisabeth Nouvellet
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jacky Gélinau
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, Jackie Passet
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, Benoît Baranger
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, Isabelle Pain

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 14

Convention de partenariat 2018 avec EDF

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement,



Vu la Charte 2008-2020 en vigueur,

Vu les statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Considérant le partenariat historique ente la société EDF et le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, matérialisé dans le cadre d'un premier protocole d'accord en 1997 ;

Considérant qu'à la convention triennale s'est substituée une convention technique et financière annuelle permettant de cofinancer certaines actions du Parc ;

Considérant que la société EDF souhaite sponsoriser en 2018 les actions de sauvegarde du rôle des genêts et la réalisation de deux films éducatifs sur cette espèce et le bocage du Véron dont l'un bénéficiera directement à la société et sera diffusé au sein de la Centrale ;

Considérant que la société EDF versera à ce titre 10 000 € au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ autorisent le Président à conclure la convention de partenariat 2018 avec la société EDF qui prévoit le versement au Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine de 10 000 euros pour réaliser des actions de sauvegarde et éducatives sur le rôle des genêts ;
- ✓ autorisent le Président à signer ladite convention ;
- ✓ disent que les crédits sont inscrits au Budget.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication

Le 04 JUIL. 2018



**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 juin 2018

Le mercredi 20 juin 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 8 juin par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Elisabeth Nouvellet
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jacky Gélinaeu
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, Jackie Passet
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, Benoît Baranger
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, Isabelle Pain

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : **26**

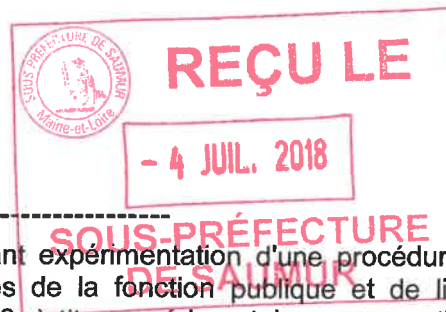
Nombre de membres présents : **9**

Nombre de pouvoirs : **5**

Nombre de voix : **14**

Médiation préalable obligatoire : convention avec le Centre de gestion de Maine-et-Loire

Vu la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle,



Vu le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux qui met en place à compter du 1er avril 2018, à titre expérimental sur une partie du territoire, une médiation obligatoire préalable (MPO) à la saisine du juge administratif dans certains litiges de la fonction publique et litiges sociaux,

Considérant que l'expérimentation est applicable aux agents publics employés par les collectivités territoriales, affiliées ou non affiliées à un centre de gestion, qui auront fait le choix de confier au centre de gestion cette mission de médiation ;

Considérant que les recours contentieux formés par ces agents à l'encontre des décisions administratives sont ainsi précédés d'une médiation préalable obligatoire dans les litiges suivants :

1. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à l'un des éléments de rémunération mentionnés au premier alinéa de l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée ;
2. Refus de détachement ou de placement en disponibilité ;
3. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental ;
4. Décisions administratives individuelles défavorables relatives au classement de l'agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'un changement de corps obtenu par promotion interne ;
5. Décisions administratives individuelles défavorables relatives à la formation professionnelle ;
6. Décisions administratives individuelles défavorables relatives aux mesures appropriées prises par les employeurs publics à l'égard des travailleurs handicapés ;
7. Décisions administratives individuelles relatives à l'aménagement des postes de travail.

Considérant que par un arrêté ministériel du 2 mars 2018 la candidature du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire a été retenue pour mettre en place le MPO à titre expérimentale ;

Considérant que par délibération du 15 mai 2018, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Maine et Loire a fixé le coût de la MPO, pour les collectivités ayant adhérées à l'expérimentation de la MPO, à une facturation à 50 euros par heure d'intervention du Centre de Gestion entendue strictement comme le temps de présence passé par le médiateur auprès de l'une, de l'autre ou des parties.

Considérant que l'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire permettrait de, potentiellement, faire, certes des économies aux regard de procédures parfois longues et onéreuses, mais aussi d'apporter une réponse fondée sur l'accord mutuel des parties, gage d'une poursuite sommes toutes plus aisée des rapports employeur employé.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président :

- ✓ à signer la convention d'adhésion au dispositif expérimental de médiation préalable obligatoire, avec le Centre de Gestion de Maine et Loire, avant le 1er septembre 2018, telle qu'annexée à la présente

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication le

04 JUL. 2018

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
4.4. Autres catégories de personnel

**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du mercredi 20 juin 2018

Le mercredi 20 juin 2018, à 17 h 30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni à la Maison du Parc, sur la convocation qui a été adressée le 8 juin par M. Benoit BARANGER, Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Présents :

M. Benoît BARANGER, Bourgueil,
M. Jacky GELINEAU, Doué-en-Anjou,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Philippe GUILLARD, CC Chinon, Vienne et Loire,
M. Jean-Marie MÉTAIS, Tours Métropole Val de Loire,
Mme Elisabeth NOUVELLET, Blou,
Mme Isabelle PAIN, Région Centre-Val de Loire,
M. Jackie PASSET, CC Baugeois-vallée,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,



Excusés ayant donné procuration :

M. Gilbert BOISBOUVIER, Gennes-Val-de-Loire, à Elisabeth Nouvellet
Mme Christelle CARDET, Région Pays-de-la-Loire, à Jacky Gélinau
Mme Régine CATIN, Région Pays-de-la-Loire, Jackie Passet
Mme Martine CHAIGNEAU, Département d'Indre-et-Loire, Benoît Baranger
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire, Isabelle Pain

Excusés :

M. Alain AUGELLE, Angers,
Mme Roselyne BIENVENU, Région Pays-de-la-Loire,
M. Roch BRANCOUR, Région Pays-de-la-Loire,
M. François BRUYANT, Villaines-les-Rochers,
Mme Charlotte DE BECDELIEVRE, Richelieu,
Mme Isabelle GAUDRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent GÉRAULT, Région Pays-de-la-Loire,
M. Jean-Patrick GILLE, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sabrina HAMADI, Région Centre-Val de Loire,
M. Laurent HAMON, Département de Maine-et-Loire,
M. Eric LOIZON, Département d'Indre-et-Loire,

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAIN

Nombre de membres composant le bureau : 26

Nombre de membres présents : 9 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 14

Renouvellement de l'agrément service civique

Vu le code général des collectivités territoriales,

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU
4.4. Autres catégories de personnel



Folio
2018/26/B

Vu le code du service national,

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Vu le décret n° 2016-137 du 9 février 2016 relatif aux agréments d'engagement de service civique et de volontariat associatif,

Vu la décision PL-049-14-00030-00 portant agrément au titre de l'engagement Service civique en date du 24 juillet 2014,

Vu la décision PL-049-14-00030-01 portant modification de l'agrément au titre de l'engagement Service civique en date du 7 juillet 2015,

Vu la décision PL-049-14-00030-02 portant modification de l'agrément au titre de l'engagement Service civique en date du 7 septembre 2016,

Considérant que l'objectif de l'engagement de Service Civique est « à la fois de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur de nos défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétence, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel » ;

Considérant que cet objectif est en parfaite harmonie avec les valeurs portées par le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Considérant que l'agrément du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine est arrivé à son terme ;

Considérant que l'expérience des trois dernières années fut enrichissante pour les volontaires et profitable pour le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine ;

Les membres du Bureau, à l'unanimité, autorisent le Président :

- ✓ à effectuer toutes les démarches pour l'obtention du renouvellement de l'agrément au titre de l'engagement service civique.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,


Benoit BARANGER

Certifié exécutoire par le Président
Compte- tenu de la transmission en
Sous- préfecture et de la publication
Le

25 JUL. 2018